

# *Représentations Et Pratiques Sociales De La Morale Sexuelle A L'Epreuve Des IST Et Vih-Sida Dans La Ville De Sakassou : Cas Du "Kwlan" Chez Les Baoulés De Oualébo*

KOBENA Kouadio Antoine<sup>1</sup>, TOLLA Akissi Linnah<sup>2</sup>, BILE Assaizo Manboué Parfait<sup>3</sup>

<sup>1</sup>Sociologue, Enseignant-Chercheur à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) en STAPS-JL

<sup>2</sup>Doctorante, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

<sup>3</sup>Doctorant ; Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



**Résumé** – La pratique du « *kwlan* » occupe une place importante dans la communauté traditionnelle ivoirienne notamment chez le peuple Baoulé de oualébo. En revanche, ces pratiques sont contrariées par les politiques sanitaires en matière de lutte contre certaines pandémies à cause du risque de propagation de maladies comme le VIH/SIDA et des IST. Fort de cette réalité, nous avons trouvé juste de mener notre recherche sur les « Représentations et pratiques sociales de la morale sexuelle à l'épreuve des IST et VIH/SIDA dans la ville de Sakassou : Cas du « *kwlan* » chez les Baoulés de « Oualébo » ». Pour mener à bien ce travail ; nous avons eu recours à des outils de l'approche qualitative comme le guide d'entretien, la recherche documentaire, le focus groups pour collecter les données. Il ressort de cette étude que la population de Sakassou pratique toujours le « *kwlan* » malgré l'existence du VIH/SIDA/IST dans la localité et surtout les campagnes de sensibilisation contre cette maladie. Plusieurs éléments expliquent la pratique du « *kwlan* » chez les Baoulé de Oualébo. En effet, la recherche de responsabilité probable de la femme dans le décès de son conjoint, la libération ou rupture des liens entre la femme et le conjoint défunt et l'insertion sociale de la veuve demeurent les facteurs motivationnels qui cristallisent la pratique du « *kwlan* » dans ce milieu où le taux du VIH/SIDA est relativement élevé. L'analyse de cette question s'inscrit dans le prolongement de la théorie de la représentation sociale pour comprendre les mécanismes de maintien de cette pratique et surtout les logiques qui justifient l'acceptation par les femmes de cette pratique bien que connaissant les conséquences sociales et sanitaires.

**Mots clés** – Représentations Sociale, Pratiques Sociale, Morale Sexuelle.

**Abstract** – The practice of "kwlan" occupies an important place in the traditional Ivorian community, particularly among the Baoulé people of oualébo. On the other hand, these practices are thwarted by health policies in the fight against certain pandemics because of the risk of spreading diseases such as HIV/AIDS and STIs. Based on this reality, we found it right to conduct our research on the « Social representations and practices of sexual morality to the test of STIs and HIV / AIDS in the city of Sakassou: Case of the "kwlan" among the Baoulé of "Oualébo" ». To carry out this work; we used tools of the qualitative approach such as the interview guide, documentary research, focus groups to collect data. It appears from this study that the population of Sakassou still practices "kwlan" despite the existence of HIV/AIDS/STI in the locality and especially the awareness campaigns against this disease. Several elements explain the practice of "kwlan" among the Baoulé of Oualébo. Indeed, the woman's search for probable responsibility in the death of her spouse, the release or breaking of the ties between the woman and the deceased spouse and the social integration of the widow remain the motivational factors which crystallize the practice of "kwlan in this environment where the rate of HIV/AIDS is relatively high. The analysis of this question is part of the extension of the theory of social representation to understand the mechanisms of maintenance of this practice and especially the logics which justify the acceptance by women of this practice although knowing the social and sanitary.

**Keywords** – Socials Representations, Social Practices, Sexual Morality.

## I. INTRODUCTION

La femme en général et en particulier la femme ivoirienne vit, comme dans la plupart des pays africains, dans une société marquée par des pratiques traditionnelles (les mutilations génitales féminines, le mariage précoce, la non implication dans les décisions concernant leur santé, le lévirat, le veuvage) qui compromettent sérieusement la santé des femmes et en particulier leur santé génésique. Le faible taux de scolarisation, le faible pouvoir économique et les constructions sociales de sexe sont autant de facteurs qui pèsent sur le statut de la femme. La majorité d'entre elles vivent en milieu rural dans des conditions très précaires.

Aujourd'hui, la prévention du VIH/SIDA et l'IST doit être axée sur la réduction du risque et, surtout, de la vulnérabilité à laquelle sont exposées les populations. Cette vulnérabilité tient d'une part à des pratiques socioculturels tels que le mariage précoce imposé aux jeunes filles, la perte des normes sociales, le viol des femmes, le statut peu élevé des femmes dans certaines sociétés africaines et d'autre part à certaines pratiques traditionnelles néfastes comme le lévirat et le sororat. En Côte d'Ivoire, des messages de sensibilisation contre le VIH/SIDA suggèrent qu'il faut combattre la pratique du lévirat parce qu'elle participe à la propagation de la maladie dans les communautés rurales. Sur le plan épidémiologique, il est démontré que la suppression du lévirat peut être un moyen efficace de prévention contre la propagation de la maladie dans la population générale surtout rurale.

Mais, en milieu rural, la pratique du lévirat représente actuellement un système efficace de protection sociale des veuves et d'insertion de l'individu dans la communauté de son conjoint (Taverne Bernard, 1996 :87-89). Les regards et interprétations sur cette pratique socio-culturelle sont variés et spécifiques à chaque communauté selon sa perception et ses croyances. Le cas du groupe socioculturel Baoulé (Ethnie du groupe ethnoculturel Akan, localisée dans le centre de la Côte d'Ivoire) est d'un intérêt particulier surtout dans le contexte de lutte contre le VIH/sida. En réalité, cette pratique est omniprésente dans us et coutumes de cette communauté et pose dans ces conditions d'énormes préoccupations quant à son opportunité et ses conséquences sur la propagation du VIH/sida. D'où notre préoccupation tout le long de cette investigation est de réponse à l'interrogation suivante : comment peut-t-on expliquer la pratique du «kwlan» malgré l'existence du VIH/SIDA et les IST chez les Baoulé de « Oualébo » ou encore quels sont les facteurs socio-anthropologiques qui légitiment cette pratique en pays Baoulé, bien que les conséquences sociales et sanitaires sont identifiées ? Cette recherche a pour objectif de comprendre les déterminants socio-culturels de cette pratique sociale du « kwlan » chez le peuple Baoulé de «Oualébo».

Pour répondre à cette préoccupation, les données relatives à la pratique du « kwlan », ont été collectées à partir d'une enquête qualitative menée auprès de la communauté villageoise de Oualébo (Sakassou). Alors, qu'en est-il de la méthodologie qui a guidé notre recherche ?

## II. METHODOLOGIE

Cette recherche sur le « kwlan » cherche à comprendre la pratique du veuvage chez le peuple Baoulé de Oualébo et les risques liés à celle-ci. L'enquête s'est déroulée du 5 Mai au 20 Juin 2023 dans la ville de Sakassou plus précisément dans le quartier de «Oualébo» dans le centre de la Côte d'Ivoire (Gbêkê). La ville de Sakassou comporte 172 villages ou quartiers avec une population estimée à environ 100.000 habitants (RGPH, 2021). Elle est limitée au Nord par la ville de Bouaké, au Sud par la ville de Tiébissou, à l'Ouest par la ville de Béoumi, à l'Est par Djébonouan.

Le choix de ce village est dû au fait que, ce peuple est resté rattaché à ses us et coutumes. Cette recherche s'est intéressée à tous les Baoulés de cette ville mais particulièrement aux pratiquantes du « kwlan », aux notables, aux guides religieux, aux agents de santé et à la jeunesse de la ville. Cette ville de la Côte d'Ivoire qui constitue notre champ d'étude est composée de populations Baoulés, des Yohourès, des Malinkés, des Guinéens, des Maliens, des Burkinabés des Sénégalais et autres. L'écriture de cet article est destinée à collecter des informations sur la pratique du « kwlan » et les implications socio-sanitaire qui en découlent. Cette étude se situe dans une perspective qualitative. Le choix des personnes interrogées s'est porté sur des personnes ressources. L'enquête s'est faite à partir d'entretiens semi-directifs auprès de trente-huit (38) personnes désagrégées comme suit : il s'est agi de dix (10) jeunes, dix (10) pratiquantes, douze (12) notables, trois (3) guides religieux, trois (3) personnels de la santé.

Ces personnes sont des acteurs directs ou des détenteurs des connaissances sur la tradition de la communauté et des connaissances liées au VIH/SIDA. En ce qui concerne la technique d'échantonnage, la technique de boule de neige et du choix raisonné ont été mobilisée pour cet article. Dans le cadre cette enquête, un ordinateur portable, des bloque note, un dictaphone, une tablette et un téléphone portable ont été mobilisé pour la collecte et le traitement des données.

### III. RESULTATS

La structuration des résultats quant au sujet traité recommande une organisation autour de deux axes que sont Représentations sociales du « kwlan » et du vih/sida selon les baoulés de Oualébo de Sakassou et les pratiques du veuvage chez les Baoulés.

#### 1. Représentations sociales du « kwlan » et du VIH/sida chez les Baoulés de Oualébo de Sakassou.

Les Baoulés sont un peuple du Centre de la Côte d'Ivoire et ils sont localisés dans la région de GBEKE ou encore de Bouaké. Les pratiques du veuvage sont spécifiques et cela questionne sur les logiques qui sous-tendent leur pérennisation quoi qu'il existe des conséquences à divers niveaux. En fait, selon les traditions Baoulé, pour être autorisé à pratiquer les rites du veuvage, la femme doit être mariée sur le plan traditionnel, religieux ou légal et reconnue par sa communauté comme telle. A contrario, la femme Baoulé non mariée et peu importe le nombre d'enfants qu'elle a avec un défunt ou conjoint non officiel (cas des concubinages) ne peut pas être considérée comme veuve parce qu'elle est considérée sans lien social formel avec l'homme, donc en union libre.

##### 1.1. Connaissances et contraintes liées au « kwlan » (veuvage) chez les Baoulés de oualébo de Sakassou.

Le peuple Baoulé est unanime sur la connaissance et la définition du veuvage en particulier ceux de Oualébo. En effet, le veuvage est appelé « Angbeti » ou « kwlan » en Baoulé. Il est défini comme la perte d'un être c'est-ce que les propos suivants :

*« Angbeti, c'est quand ton mari avec qui tu es qui tombe malade tu as tout fait pour le soigner il ne guérit pas et il meurt dans ta main. Quand il meurt, tu l'enterres ». (Enquête A, Sakassou, Mai 2023).*

Il ressort que certaines personnes font la confusion dans la définition qu'elles donnent à cette pratique dans leur communauté, mais elles y souscrivent et considèrent qu'elle participe à construire des relations sociales saines et de se conformer à la volonté des « dieux » ou ancêtres. Le veuvage chez le peuple Baoulé de Sakassou renvoie aussi à la privation de nourriture chez la veuve pendant le temps de veuvage. Elle mange une seule fois au cours de la journée de préférence au coucher du soleil pour exprimer sa douleur de la perte de son mari car perdre son mari est une épreuve difficile pour elle « ..., *Le soleil se couche là-bas avant que je ne mange, c'est parce que ça me fait mal* », et l'autre raison, c'est que les feuilles utilisées pour la purification des veuves les interdisent à manger afin de garder l'efficacité du médicament car selon elles, tu pourrais mourir ou tomber malade si tu manges avant l'étape de la purification « *Si tu manges avant, le médicament va se gâter, si on te lave alors que tu as mangé tu tombes malade et tu peux mourir* ». (Enquête B, Sakassou, Mai 2023).

Ce type de privation est appelé *pkli kwlan*. « ..., *c'est le temps qu'on dit soit que la veuve est en pkli kwlan c'est-à-dire elle ne mange pas matin c'est dans le jeun* ». Entendons par privation, une sorte de jeun qui s'impose aux veuves pendant le temps de veuvage. Cette perte se qualifie par une douleur morale et physique car le veuvage en lui-même est une activité humiliante, une épreuve physique difficile à surmonter et surtout une obligation pour les veuves. Une enquête illustre cela en affirmant que : « *Mon mari est décédé et ça me fait mal je dois faire le veuvage. Tu fais le veuvage* ». (Enquête C, Sakassou, Mai 2023).

Concernant le veuvage proprement dit, il commence dès l'annonce du deuil. Seulement, des brimades ne sont pas immédiatement observées. En fait, dès l'annonce du deuil, la veuve est entourée de ses belles-sœurs en pleurs pour exprimer leur soutien ou empathie face à la douleur du décès. Les onomatopées « ... '' *njae njae* '' » sont des pleurs à l'honneur du mari défunt (Enquête B, Sakassou, Mai 2023), lorsqu'aucun sujet de discorde n'existe entre la veuve et les sœurs ou tantes du défunt. Le plus souvent, elle doit immédiatement s'asseoir à même le sol normalement jusqu'à l'inhumation du l'homme. Les parents du défunt peuvent s'ils souhaitent t'assister afin d'exprimer leur empathie envers la veuve. Les propos suivants témoignent de cette réalité : « ..., *Les parents de ton mari qui veulent que tu observes le veuvage t'aide* ». (Enquête A, Sakassou, novembre 2015). Notons au passage que la belle-famille à la charge de s'occuper de la veuve de leur frère défunt tout au long des cérémonies funéraires et cela (Enquête D, Sakassou, Mai 2023) le dit clairement : « *Ce sont les parents du mari défunt. Si les parents sont bien, ils s'occupent de toi* ».

Puis nous remarquons aussi que le veuvage a un caractère sacré. Il n'est pas permis à tout le monde d'en parler seuls les initiés ont le droit d'en parler. Entendons par initiés, les personnes ayant perdu leur conjoint ou conjointe et qui ont suivi les

rituels du veuvage. Notons par ailleurs que les jeunes Baoulé ont été beaucoup réservés sur la question du veuvage car ils ne sont pas du tout impliqués dans les rites du veuvage car cette pratique traditionnelle est sacrée pour eux. En d'autres termes, l'observation de leurs traditions et coutumes sont strictement respectées :

*« On pense bien que c'est des trucs sacrés, donc on n'est même pas même, on respecte tellement notre coutume, c'est des trucs quand tu n'es pas dedans, tu ne dois même pas en parler de ça ». (Jeunesse A, Sakassou, Mai 2023).*

La pratique du veuvage chez les Baoulé de Sakassou a été initiée par les ancêtres depuis l'ancien temps, au temps de leurs grands-parents et le nom n'a pas changé depuis lors. Autrefois, les femmes portaient une corde au cou, elles n'ont pas soif, elles ne boivent pas, elles portent une corde au pied si ce n'est pas coupé, elles ne mangent pas. Mais aujourd'hui, il y a une actualisation de la pratique bien qu'elle reste encore une pratique difficile et humiliante pour les veuves. Cette amélioration se situe au niveau des sévices. En effet, la pratique du veuvage est moins difficile car la veuve n'est plus maltraitée comme les veuves de l'ancien temps bien qu'elles doivent suivre certains règlements pour le bon déroulement du veuvage. Elle ne doit pas manger du matin jusqu'au coucher du soleil au risque de faire échouer son veuvage. Une enquête illustre cette situation en disant :

*« Depuis l'ancien temps, au temps de nos grands-parents. Nous n'étions pas encore nées, il y a vraiment très longtemps cela a vraiment duré. C'est nos grands-parents qui ont envoyé le veuvage cela ne date pas d'aujourd'hui c'est venu il y a longtemps. Autrefois, au temps de nos mamans, on portait une corde au cou, elles n'ont pas soif, elles ne boivent pas, elles portent une corde au pied si ce n'est pas coupé, elles ne mangent pas ». (Enquête D, Sakassou, Mai 2023).*

Notons au passage que la pratique du veuvage traditionnel est parfois contradictoire à la doctrine de certaines religions. Mais les significations sociales et culturelles de cette pratique sont diverses et occupent une place prépondérante dans les échanges sociaux. Pour eux le veuvage traditionnel ou les rites du veuvage traditionnel ont pour but d'éloigner le défunt de sa veuve et de ses enfants. Car pour les animistes pratiquants le veuvage, le mort ou défunt peut revenir prendre ses enfants parce qu'il les aime tout simplement. Il peut aussi tuer sa femme s'il constate là-bas que sa femme l'avait trompé quand il était ensemble encore sur la terre. Les rites du veuvage traditionnel ont donc pour but de protéger la veuve par rapport à son époux et donc logiquement, d'éloigner l'époux. Les dires suivants expliquent cette situation : *« Les dioulas ont leurs pratiques, les chrétiens ont leurs pratiques, les baoulés ont les leurs. Ce n'est pas les mêmes choses »* (Enquête E, Sakassou, Mai 2023).

Le « kwlan » existe et c'est une tradition du peuple Baoulé de Sakassou. Avec l'existence des religions révélées telles que le christianisme et l'islam, certaines veuves Baoulé chrétiennes ou musulmanes ne respectent plus la tradition. Cependant, celles qui sont animistes continuent toujours de suivre ces pratiques ancestrales.

*« Comme actuellement la religion existe y a certaines personnes qui refusent du fait que ça soit waih je suis chrétien donc moi je ne peux pas suivre la tradition des baoulé bon on ne peut pas l'obliger aussi à faire cela. Sinon si tu ne vas pas à l'église, le jour où tu perds ta conjointe ou ton conjoint obligatoirement tu dois faire le kwlan ». (Notabilité, Sakassou, Mai 2023).*

La notabilité n'est pas aussi impliquée comme les jeunes dans les pratiques du veuvage. Selon les animistes, si une veuve ou un veuf refuse les pratiques du « kwlan », il peut ne pas s'en sortir. Il ou elle risque la folie car l'âme du défunt ou de la défunte peut venir le hanter alors que pour les détenteurs de la tradition estiment que les religions révélées ne peuvent pas assurer la purification des veuves ou des veufs dans leur communauté. Les propos suivants décrivent cette situation :

*« ... L'âme de son mari qui vient l'a fatigué ou bien l'âme de sa femme qui vient le fatiguer et puis des fois même il n'a pas l'esprit tranquille. Les religions de maintenant ne peuvent pas résoudre cette situation et c'est une affaire de nos traditions qui s'occupent de ça » (Notabilité, Sakassou, Mai 2023).*

## **1.2. Banalisation du VIH/SIDA au profit du respect de la tradition**

L'enquête de terrain a montré que le VIH/sida est banalisé par la population de « Oualébo » principalement par les jeunes et les vieillards. En effet selon eux, cette maladie serait un moyen pour mettre fin à la tradition ancestrale :

*« Votre affaire de sida là, c'est pour blaguer prendre l'argent des gens. Nous on ne peut pas avoir sida. Une fois que les ancêtres ont accordé leurs bénédictions au cours de cette pratique rien ne peut nous arriver. Sida est petit dans notre affaire ». (Enquête U, Sakassou, Mai 2023).*

L'enquête de cette recherche a montré que la population est informée sur les modes de transmission du VIH/SIDA mais préfère s'attacher à leur tradition afin de vivre en parfaite harmonie avec les parents et les ancêtres. Les propos de ce enquêté confirme cette situation :

*« Baba<sup>1</sup> maladie ça-là ne peut plus tuer. Il y a médicament gros comme ça [il fait un geste de la main pour indiquer la taille du médicament] même si tu as ça on te donne, tu bois chaque jour à la même heure. Quand tu prends, tu ne peux pas donner à quelqu'un. Et ce n'est pas à cause de sida que je ne vais pas suivre ce que mes parents, mes ancêtres ou ma tradition me demande de faire. » (Enquête H, Sakassou, juin, 2023).*

Selon les enquêtés le VIH/SIDA n'est plus perçu comme une maladie dangereuse. Pour elles si c'était le cas le gouvernement mettrait un accent particulier sur les sensibilisations de masse autour de cette maladie. Elles craignent plus le paludisme et le covid-19 que le VIH/sida. Ces derniers se soucient plutôt des retombés de la tradition plutôt que les risques encourus liés au VIH/sida. Ce enquêté affirme à travers ces propos que :

*« La tradition, si tu ne la suite pas tu peux avoir des conséquences désastreuses. Tu parles de sida, mais aujourd'hui c'est Djakouadjo<sup>2</sup> qui tue les Hommes Waaaaaa<sup>3</sup> dans le monde entier. Le docteur même a dit ça là moi et ma femme. Si sida était fort et mauvais, il allait dire ça à la télé, à la radio... Mais tu passes ici on dit palu, covid. Mon frère toi-même tu sais que c'est la vérité. Laisse affaire, affaire va te laisser. Allons boire un peu le mé'zan<sup>4</sup> » (Enquête I, Sakassou, juin 2023) ».*

*« La maladie du VIH/SIDA est parfois rattachée aux comportements sexuels et sociaux, considéré comme déviants. Ainsi pour ces derniers la maladie ne se contracte que par une catégorie de personnes bien définie à savoir le prostitué, les Personnes Usagères de Drogue et les homosexuels. C'est en cela qu'un enquêté nous dit en termes : « Mon ami, sida là, c'est pour les gens qui fument drogue, qui sont PD (homosexuels), les toutous<sup>5</sup> mais ceux mêmes qui font les vilaines choses. Je connais une fille qui était toutou<sup>6</sup>, elle a tourné jusquaaaaa, un jour elle est revenue très mince. J'ai demandé on dit c'est sida elle a eu. Tu vois non. Sida c'est pour les voyous et ceux qui ne font rien de bon. Ne t'inquiète pas pour moi. Moi je ne porte pas préservatif le lime en live mais je me porte très bien » (Enquête J, Sakassou, Juin 2023). »*

*« La population cible a une très bonne connaissance du VIH/SIDA et des modes de contamination. Toutefois, elle préfère les ignorer car pour ceux-ci chaque à son destin un enquêté dans ces propos affirme que : « Je sais que sida existe mais avec moi c'est kplo dans kplo<sup>7</sup>, chaire dans chaire. Toi aussi, tu ne peux pas manger banane avec la peau. Nous tous, c'est Dieu qui nous protège. Tu vas payer capote, tu ne sais pas ce qui ont mis dedans tu vas avoir d'autre maladie. Si c'est sida qui va te tuer c'est ça qui va te tuer si tu veux il faut porter 120 capotes « rire... ». (Enquêté L, Sakassou, Juin 2023) »*

## 2. Pratiques du veuvage chez les Baoulés

Les pratiques du veuvage chez les Baoulés commencent dès l'annonce du décès jusqu'à la rupture du veuvage qui consiste à avoir des relations sexuelles avec un inconnu dont elle ne doit plus entreprendre d'intimité sexuelle après leur premier rapport. Elle est composée aussi de différentes étapes pour la purification de la veuve. Pour le rite de purification, il a lieu très tôt le matin qui suit les épreuves de brimades. Autrefois, les officiantes conduisaient la veuve à la rivière qu'on appelle « amonuba », « jɔbuɛsu », « nanibati » mais aujourd'hui elles utilisent de l'eau de pompe. « Maintenant on utilise de l'eau de pompe. Avant, on utilisait l'eau des ruisseaux » (Enquêté E, Sakassou, Mai 2023).

La purification de la veuve se fait dans un cimetière appelé « fɔufouɛssou » à cinq tombaux. Un lieu très sombre entouré des grands arbres avec des débris des feuilles mortes, des vases de nuit sur une tombe. Dès leurs arrivées, la veuve se déshabille,

---

<sup>1</sup> Papa en langue Baoulé

<sup>2</sup> Appellation du Paludisme par les populations Baoulé

<sup>3</sup> Argot ivoirien, utilisé pour désigner ce qui beaucoup, divers et plusieurs etc...

<sup>4</sup> Cela renvoie au vin de palme utilisé dans les pratiques religieuses et socio-culturels.

<sup>5</sup> Travailleuses de sexe

<sup>6</sup> Fait référence aux personnes qui s'adonnent aux relations sexuelles avec échanges de biens

<sup>7</sup> Faire l'amour sans se préserver

la tête rasée ainsi que le pubis et les aisselles, les ongles coupés. Ces objets ainsi que le vêtement qu'elle portait sont enlevés. La veuve est alors assise sur un tabouret. Elle est ensuite lavée avec soin par la principale officiante. Les officiantes utilisent du kaolin, la boisson de vin de palme appelé du « *m'mezan* » et deux plantes appelées « *wuzi fié* » et « *bubu ngble* » qui permettent d'enlever les Le mélange se fait dans une calebasse ou le « *awua* ». La préparation se fait de la manière suivante : dans une calebasse on y ajoute le « *wuzi fié* » ou « lavé salété », le « *bubu ngble* » ou « cassé articulation », le kaolin ou « *oun'glo* » on fait le mélange avec du vin de palme « *m'mezan* » naturel. La laveuse de veuve mélange tous ces contenus et lave la veuve.

*« On prend ça on écrase dans la calebasse avec du kaolin, et on ne te lave avec rien ne pourra t'arriver. C'est ce qui enlève la saleté « wuzi fié » avec « bubu ngble » c'est deux. Quand tu mélanges, tu écrases dans une calebasse et puis tu mets du kaolin quand tu mets le kaolin dedans, en ville vous ne trouvez pas le vin de palme nouveau sinon on met la boisson « m'mezan » qui n'est pas mélangé avec de l'eau. Tu mets du « m'mezan » non mélangé avec de l'eau et tu écrases avec les feuilles. Ensuite on te lave avec et puis c'est tout. Voici les deux feuilles ». (Enquête A, Sakassou, Mai, 2023).*

La calebasse est au nombre de deux, une grande et une petite. La plus grande sert à faire le médicament et la petite calebasse sert à faire la libation. La libation a servi à faire appel aux ancêtres et à la personne à qui appartient le médicament afin d'obtenir leur pardon et leur bénédiction. Après le lavage, le reste du médicament est versé sur le sol. La veuve marche sur le médicament à commencer par le pied droit afin de chasser le mauvais sort sur sa vie. La veuve est lavée au cours d'un rite de purification dans un cimetière, elle doit uriner devant témoin pour certifier qu'elle est totalement innocente du décès de son mari. Alors elle peut retourner après cet examen dans la grande case où on lui donne à boire le vin de palme et de l'eau.

*« On utilise l'expression « je vais vomir » si elle n'a pas encore vomi après qu'on l'a lavé, ce n'est pas bon. Quand elle dit « je vais vomir » nous crions de joie ihihihhi, nous sommes délivrées. On retourne au village. Quand on dit vomir, il s'agit d'uriner. Les personnes qui ne sont pas veuves se cachent ». (Enquête B, Sakassou, Mai 2023).*

Il faut noter aussi que la purification de la veuve est obligatoire chez le peuple Baoulé de Sakassou car une veuve qui ne suit pas ces rites peut être malade ou mourir du fait de son refus, le nom de ce rite s'appelle le « *ngɔima* » et malgré le temps, cette pratique continue toujours d'exister. Notre enquête a relevé des propos suivants d'une veuve en ces termes : « *Si on ne nous lave pas on devient fou, on devient bête* ». (Enquête D, Sakassou, Mai 2023)

Après les jours du veuvage, elles font une sortie officielle au village pour dire merci aux familles, en ce jour, elles portent des colliers en OR pendant trois jours et les habits qu'elles ont l'habitude de porter, le kaolin badigeonner sur le corps en signe de beauté elle fait le tour du village. « *Tu as fait le veuvage, tu n'es pas morte alors on te fait belle et tu te promènes ensuite pour dire merci au village* ». (Enquête C, Sakassou, Mai 2023). Tous les villages de Sakassou procèdent de la même manière. « *C'est comme ça tous les baoulés de Oualebo procède plus de 170 villages de la tribu* » (Enquête B, Sakassou, Mai 2023).

Cette partie nous a permis de comprendre les raisons de la pratique du « *kwlan* » et des rites de purification de la veuve chez le peuple Baoulé de Oualébo. En effet la pratique du veuvage et les rites de purifications favorisent la rupture d'avec le défunt mari. Cela a donc un impact sur la santé mentale et physique de la veuve. Après donc se passage, la veuve pourrait donc se remarier soit avec le beau-frère ou une autre personne souillures de la veuve. Une reconstitution des étapes de la purification est nécessaire.

### **3. Le « *kwlan* », une pratique culturelle d'exposition au VIH/sida**

Chez les Baoulé de Sakassou, pour qu'une veuve puisse se remarier, elle doit suivre certaine pratique qui consiste à avoir une relation sexuelle souvent non protégée avec un inconnu une seule fois. Elle consiste, alors à purifier l'individu qui est veuf (ve) de tous ce qui pourrait provenir des esprits impurs après la période consacrée au veuvage. La relation avec cet inconnu n'est pas renouvelable car selon la tradition l'esprit du veuvage serait toujours présent dans la vie de la veuve. « *Si tu sors avec la même personne plus d'une fois, tu es toujours dans le veuvage* » (Enquête A, Sakassou, Mai 2023). Ce type de relation est appelé « *coupé la corde de veuvage* ». En effet, la corde du veuvage n'est pas une corde physique ni mystique mais symbolique. La corde du veuvage n'est rien d'autre que la rupture physique et spirituelle de la femme à l'homme qui se trouve dans d'autres lieux. En d'autres termes c'est l'homme qui représente la corde et il ne doit pas être informé sinon il refuserait d'être un appas pour rompre

le veuvage dans la vie de la veuve. « *La corde dont on parle, c'est l'homme avec qui tu as le premier rapport après veuvage* ». (Enquêté A, Sakassou, Mai 2023).

En effet, lorsque cela est fait, tous les biens reçus de la part de l'homme, la veuve ne doit pas dépenser sinon l'esprit du veuvage revient dans sa vie. Elle remet donc ces Biens aux pratiquantes pour justifier sa rupture avec le veuvage ou les remettre à sa mère ou à une sœur veuve :

« *Si tu dépenses le veuvage se retourne sur toi, si c'est en ville, tu donnes à toute personne que tu veux. Si tu as une maman ou tu as une sœur qui est veuve, c'est à elle tu donnes* ». (Enquêté A, Sakassou, novembre 2015).

Très souvent ces relations sexuelles ne sont pas protégées ce qui pourrait occasionner la propagation du VIH/sida ou de tous autres maladies sexuellement transmissibles. Une enquêtée porteuse de VIH/sida affirme dans ses propos : « *... l'homme avec qui j'ai eu mon premier rapport après mon veuvage a refusé de porter les préservatifs...* » (Enquêté M, Sakassou, Mai 2023). Nous pouvons retenir que chez le peuple Baoulé de « *Oualébo* », le sexe n'est pas seulement utilisé que pour la procréation ni pour le plaisir mais il est aussi utilisé solennellement ou symboliquement pour des rituels tels le « *kwlan* » qui est un passage de la vie de veuve à celle d'une femme libre pour le remariage.

#### **IV. DISCUSSION**

Une discussion sur notre sujet d'étude nécessite que l'on sache que la pratique du « *kwlan* » est un facteur de propagation de VIH/SIDA et d'IST, même si dans les faits, il existe des différences dans sa pratique d'un groupe ethnique à un autre.

##### **1. Les pratiques du veuvage (lévirat) : des réalités différenciées avec des expositions de la femme à la contamination au VIH/sida**

Selon Iyeli (2008), laver la veuve constitue l'essentiel du rite de purification. Cependant, ce rite est toujours précédé de quelques préalables qui affectent d'une manière ou d'une autre la concernée. La liberté de la veuve est confisquée par sa belle-famille jusqu'après le « *bain de purification* ». Dans certaines cultures, existe le port obligatoire d'un « *cache-sexe rituel* ». Il s'agit d'un bout d'étoffe auquel sont adjointes des plantes et herbes et dont le port est imposé aux veuves pour éloigner l'esprit de leurs maris. De nombreux comportements sont aussi imposés aux veuves : dormir à même le sol, sur des feuilles ou sur une natte, ne pas se laver, pleurer selon certains codes, interdits divers etc. Intervient ensuite le palabre, sorte de débat coutumier qui réunit les familles des deux époux. Il porte dans un premier temps sur l'héritage et la prise en charge des enfants, ensuite sur la veuve. Dans les coutumes où le lévirat est appliqué, juste après le bain de purification, on présentera à la veuve l'époux avec qui elle va passer le reste de sa vie. Chez certains groupes ethniques, notamment chez les Bashi et les Bamongos, il existe la coutume dite de l'accouplement rituel censé « *dégoûter* » le défunt de son épouse au point qu'il ne veuille plus venir la hanter. Suivant les groupes ethniques, le partenaire peut-être imposé ou laissé au libre choix de la femme. Celle-ci doit se plier à cette tradition pour éviter des « *malheurs et malédictions sur elle et ses enfants* ». (Brigitte Iyeli, 2020).

De même au Cameroun, quand on parle de veuvage, on l'associe le plus souvent aux femmes veuves et dans une moindre mesure, aux veufs, d'autant que ce sont celles-ci qui paient généralement les frais des exactions de cette pratique traditionnelle de la part de leurs belles familles. En effet, le veuvage appelé « *akus* » dans la tradition du peuple Beti, intervient dès l'annonce du deuil et s'achève au bout de plusieurs mois, au moment des funérailles. Il se veut un « *rite de purification de la veuve ou du veuf de la souillure de la mort, un rite de réhabilitation, l'acquisition de la pugnacité de l'endurance face à l'adversité* ». Selon les croyances véhiculées par la société et quelque fois par les familles, il est commun d'entendre dire que toute personne n'ayant pas subi ce rituel verrait aussitôt la déperdition de sa famille. Ceci dit, si plusieurs veuves contournent ce rituel, certaines continuent de s'y soumettre benoîtement malgré ses dérives.

Chez les Beti, comme le souligne (Bochet de Thé, 1970) ce sont les belles-sœurs, sœurs du défunt mari qui officient ladite cérémonie. Dès l'annonce du deuil, celles-ci entourent la veuve, mais généralement, lorsque n'existe entre elles et la veuve de discorde. Après l'enterrement du mari, ses belles sœurs la convient à faire des adieux au défunt sur sa tombe. C'est alors que commence le rituel à proprement parler. Elle devra s'asseoir par terre pendant deux jours, légèrement habillée, sous l'ordre de ses belles sœurs ou « *mingôngôn* ». Ses déplacements seront limités au strict nécessaire et d'ailleurs, elle se fera toujours accompagnée soit par ses sœurs ou sa mère. S'en suivent plusieurs épreuves difficiles, entre autres courir dans la brousse, fixer le soleil sans sourciller, transporter un tronc de bananier, rire, danser, chanter, semer des aliments au champ, faire des roulades sur le sol

mouillé, bercer un bébé... Par la suite, la veuve est conduite dans une rivière où elle est lavée, rasée, habillée d'habits de veuvage en noir le plus souvent. De retour au village, lieu de l'enterrement de son mari, certains interdits lui sont imposés par les sœurs de son défunt mari. Toutefois, elle peut désormais se déplacer, faire des travaux champêtres, allé au marché, serrer la main des personnes...

Plusieurs mois après, au moment des funérailles, très tôt le matin, elle est conduite de nouveau à la rivière par ses belles-sœurs, mais sous le regard de sa propre famille. Là-bas, elle est lavée et arrosée d'une eau médicinale traditionnelle. Les vêtements qu'elle arborait sont jetés dans la rivière pour signifier l'éloignement de la souillure et de la malédiction liée à la mort. Elle est coiffée, habillée et ramenée au village dans la joie... Une fois de retour, ses belles-sœurs lui font simuler toutes les scènes du quotidien : ménages, simulation du mariage... Par la suite, la bénédiction finale est prononcée sur elle par le patriarche de la famille ou du village... La veuve est ainsi restaurée et la vie peut recommencer pour elle. (Danielle Engolo, 2016).

## **2. Relation de causalité entre veuvage et propagation du VIH/sida : une réalité ignorée dans les pratiques coutumières.**

Plusieurs écrits ont montré que la pratique du veuvage est un facteur de propagation du VIH/SIDA. En Afrique du Sud, selon la tradition, les femmes doivent avoir des rapports sexuels avec le frère du défunt mari pour être purifiée. Ce rituel est connu sous le nom de « *khupita khufa* ». Autrement dit, les veuves qui se soumettent à ce rituel sont obligées d'avoir des rapports sexuels sans protection trois fois par jour sur une période d'une semaine. À la fin de ce rituel dit de purification, certaines veuves sont susceptibles de contracter le virus au cours de l'acte sexuel. Des rites de purification semblables sont également pratiqués dans les provinces voisines de Tété et de Zambézie (Jacques G et Muriel V, 1999).

Bien que l'on ne dispose pas de statistiques précises, les autorités du ministère de la Santé pensent que ces rites de purification contribuent à la propagation du VIH au Mozambique. Si les veuves ne se soumettent pas à ces rites de purification, on dit que la malchance frappera leur famille, qui connaîtra alors le chômage, la maladie ou même la mort. Dès lors, les veuves subissent une pression sociale importante pour se soumettre au rituel. La coutume n'est pas non plus sans risque pour les hommes qui l'observent. Si, par exemple, l'homme n'atteint pas l'objectif fixé (avoir des rapports sexuels trois fois par jour), selon des croyances traditionnelles, il tombera malade et mourra peut-être, bien qu'il ait pas l'information à priori (Beira, 2008).

Selon Ruth Murbach, (1989, p77), traite du dérèglement des normes formelles et informelles qui régulent l'espace du droit, l'ordre médical et l'imaginaire social. Les IST comme le SIDA ont bouleversé les représentations de l'ordre juridique et l'ordre lui-même. La peur devant la mort réinterroge les vivants qui n'ont qu'un répertoire limité de réactions possibles au désordre. Comme dans d'autres pandémies, le préjugé resurgit et déstabilise l'équilibre précaire entre droits individuels et collectifs. Les représentations sociales des différents acteurs et les réactions des autorités sanitaires dans le domaine de la prévention et du traitement de la maladie au Canada, nous explorons un espace flou où de nouvelles normes sociales, juridiques et culturelles sont bricolées.

Selon l'ethnologue Suzanne Lallemand, (1996, p87) l'institution traditionnelle, en divers pays d'Afrique, du remariage des veuves avec un cadet de l'époux décédé (lévirat), combattue par des organismes à l'heure actuelle au Burkina, s'avère néanmoins, d'un point de vue épidémiologique, une des formes électives de restriction de la diffusion du virus dans la population, et sur le plan social, une protection contre l'exclusion des femmes vulnérables en milieu rural.

En fait, dans cet article, il s'agit d'une étude qui fait intervenir les données de l'anthropologie sociale pour l'analyse d'une pratique matrimoniale relativement courante hors du monde occidental. L'auteur a enquêté sur la nature du lévirat, processus de redistribution des épouses d'un défunt dans la famille de celui-ci, particulièrement sur le territoire mossi, groupe numériquement dominant du Burkina Faso. Il rappelle les caractéristiques du groupe de parenté et de l'alliance matrimoniale, et observe que, paradoxalement, dans un univers où les prises de décisions ne font guère intervenir l'avis des intéressées, le lévirat leur apparaît plus comme un droit que comme un devoir. L'auteur se rallie à cette prise de position, alléguant que dans le cadre patrilignage et gérontocratique où se déploie cette pratique courante (18 % des unions jusqu'en 1973, moment d'arrêt de la collecte de ces données), elle constitue un dispositif de protection sociale objectif des femmes ayant perdu leurs maris: leur sont ainsi assurés la reconnaissance de leur intégration chez les alliés, le droit renouvelé de résidence et d'entretien, la possibilité de continuer à cohabiter avec leurs enfants.

## V. CONCLUSION

En Côte d'Ivoire, la pratique du « *kwlan* » reste très peu connue en dépit d'une endémicité remarquable. Cette situation est d'autant plus inquiétante que le Bien-être de la veuve et de son insertion sociale dans la société qui constitue un problème majeur de santé publique. A l'issue de l'analyse des informations collectées, il ressort que la perception de la pratique du « *kwlan* » varie selon les communautés. En effet, selon les religieux, seule la prière, les messes et les sacrifices sont nécessaires pour le défunt et sa veuve. Mais il faut tout de même noter que les religieux sont de cette pratique. Ils demandent donc à la société de suivre uniquement les pratiques religieuses afin d'éviter une autre propagation du VIH/SIDA ou des IST à travers ces pratiques coutumières et traditionnelles.

Cependant, pour la communauté Baoulé de « *Oualébo* », la pratique du « *kwlan* » est obligatoire pour la veuve et le veuf car il/elle risque la folie en cas de refus car selon eux l'âme du défunt(e) viendrait pour enter la veuve ou le veuf. La religion ne pourra pas assurer leur purification. Ensuite, les raisons pour lesquelles les veuves/veufs courent vers les hommes religieux sont multiples parmi lesquelles deux ont attiré notre attention. La première est : les exactions de toutes sortes commises par les officiantes et d'autre part aux sévices dont étaient victimes les veuves et la deuxième qui pourrait expliquer le christianisme du veuvage, ce sont les dépenses matérielles et financières. Cependant dans la communauté Baoulé, les raisons qui les poussent à pratiquer le « *kwlan* » est de savoir si la veuve n'est pas responsable de la mort de son mari. Notons aussi que la pratique du « *kwlan* » vise aussi à libérer la veuve et sa famille des souillures de la mort, à apporter la paix et la santé.

Enfin, dans la religion, il n'y a pas de rituel spécifique au veuvage car elle s'appuie sur la prière pour le défunt et sa veuve. Cependant chaque religion a sa manière d'observer le veuvage à travers les différents temps et rites qu'elle donne pour respecter la pratique du veuvage. Un document présentant les différentes étapes à suivre leur a été fourni par les autorités religieuses (ZRA-BI Claude Marie : 2012). Contrairement à la communauté Baoulé, les pratiques du veuvage commencent dès l'annonce du décès jusqu'à la rupture du veuvage qui consiste à avoir des relations sexuelles non protégées avec un inconnu dont elle ne doit plus entreprendre d'intimité sexuelle après le premier rapport.

## REFERENCES

- [1]. ABDERRAHIM, L. (2002). Eros et sacré. Sociétés, religion et éthique sexuelle, In [<http://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2002-2-page-9.htm>], consulté le 6/07/2015.
- [2]. ABRIC, J-C. 1984. L'artisan et L'artisanat : analyse du contenu et de la structure d'une représentation sociale. In Bulletin de psychologie. P. 861-876.
- [3]. ALAIN, M. & DESGREES Loû A. (1973). Structures, pratiques et idéologies chez les Baoulés : Cahiers d'études africaines 13 », n°50. P. 363-376.
- [4]. BERNOT, L. (1965). Lévirat et sororat en Asie du Sud-Est, In [[http://www.persée.fr/web/revues/home/prescript/article/hom\\_04394216\\_1965\\_num\\_5\\_3\\_366744](http://www.persée.fr/web/revues/home/prescript/article/hom_04394216_1965_num_5_3_366744)], consulté le 23/06/2015.
- [5]. BORROW, M. (1940) Lévirat marriage in Israel. In Journal of biblical literature edition, n°110, p. 20.
- [6]. BOZON, M (1999). Les significations sociales des actes sexuels, In [[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss\\_03355322\\_1999\\_n\\_88](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_03355322_1999_n_88)], consulté le 5/05/2015.
- [7]. Brigitte I (2008). Les rites de veuvage en RD-Congo. in Prionsen Eglise
- [8]. CRUVEILHIER, P. (1925) Le lévirat chez les hébreux et les Assyriens ». (34). In Revue Biblique : 624-646.
- [9]. DANIELLE E (2016). Le veuvage ou rite purificateur. in Albayane
- [10]. DESCLAUX, A. & BOYE, S. (2012). L'expérience du veuvage dans le contexte du VIH, In [<https://halshs-archives-ouvertes.fr/halshs-00713034>], consulté le 15/08/2015.
- [11]. GESSAIN M. & Desgrées A. (1998). L'évolution du lévirat chez les Bassari, In [[http://www.persee.fr/doc/jafr\\_0399-0346\\_1998\\_num\\_68\\_1\\_1170](http://www.persee.fr/doc/jafr_0399-0346_1998_num_68_1_1170) consulté le 30/05/2016], consulté le 14/09/2016.
- [12]. GESSAIN, M(1998). L'évolution Du Lévirat Chez Les Bassari » In Journal Des Africanistes.

- [13]. HERZLICH, C. (1969). Sante et maladie analyse d'une représentation sociale. Mouton. Paris.
- [14]. HUYGENS, P. (1999). Mode et Sexualité : La Bonne Conduite à L'épreuve de La Mode Chez Les Adolescents Du Buganda . In vivre et penser sida en Afrique. P. 405–417.
- [15]. JESSAIN, M., & DESGREES L, A. (1998). L'évolution Du Lévirat Chez Les Bassari. In Journal des africanistes édition. N°5. P. 1-30.
- [16]. JODELET, D. (1984). Représentations sociales : phénomènes, concepts et théories. In psychologie sociale. P. 357–378.
- [17]. LALLEMAND, S. (1996). La tradition du lévirat à l'épreuve de l'épidémie VIH au Burkina Faso. In [<http://www.vih.org>], consulté le 4/07/2015.
- [18]. MOSCOVISCI, S. (1961). La psychanalyse, son image et son public. Puf. Paris.
- [19]. MWANZA, N. (2003). La communication dans le milieu traditionnel baluba. Ifasic. Kinshasa.
- [20]. PIAGET, J. (1926). La représentation du monde chez l'enfant. Puf. Paris.
- [21]. REICH, W. (1931). La révolution sexuelle. Edition Christian Bourgois - Choix Essais.
- [22]. RWENGE, M. (2000). Comportements Sexuels à Risques Parmi Les Jeunes de BAMENDA, au Cameroun. In Perspectives Internationales Sur Le Planning Familial. P. 3–18.
- [23]. RWENGE, M. (2001). Statut de la femme, comportements sexuels et MST/SIDA au Cameroun, province de l'ouest et du sud ». In communication au XXIV, congrès général de la population. P. 40.
- [24]. RWENGE, M. 1999. Facteurs contextuels des comportements sexuels : le cas des jeunes de la ville de BAMENDA (CAMEROUN). In Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFOMD). Rapport d'Etude n40. P. 164.
- [25]. SOW, P.S., GUEYE, B et al. (1998). Pratiques traditionnelles et transmission de l'infection à VIH au Sénégal : l'exemple du lévirat et du sororat. In Médecine et maladie infectieuse. Vol 28. N°2. P. 203-250.
- [26]. STEPHANE, L. 2007. Facteurs de risque de l'infection à VIH//SIDA.
- [27]. ZRA-BI C.M. (2012). Le Veuvage dans l'église catholique. Association témoin de l'espérance. Daloa. L'harmattan. Paris.